



Compte-rendu Réunion du 10 décembre 2015

Etaient présents :

JF BATALLA, E. BERTOUX, B BONNICI, F COMBY, M DELETRAZ, X. DESMAS, H. DUTERTRE, N. DUVAL, F. GEORGIN, C. LAUGEL, M LEBLANC, C. LELONG, H. LEPAGE, D. LEVU, B. MALEINE, F. MALLY, N MEKEDDEM, E. REMONGIN, S. ROUSSELOT, V. SIRANYAN, H. VAN DEN BRINK
Le quorum est atteint.

Odile CHAMBIN est excusée

1. Informations du Président :

- Odile CHAMBIN ne pas être présente à cette réunion et s'excuse auprès de tous les membres.
- Actualités de la profession :
 - Une campagne de communication du CNOP va être lancée à partir du 11 janvier 2016. Elle associera une affiche ou un covering distribués aux officines et un film d'animation.
 - Programme qualité : Poursuite du « [patient qualité](#) » et mise à disposition des officinaux d'une éphéméride constituée de Questions-Réponses liées à la réglementation de l'exercice officinal début 2016.
 - Le Conseil Central A en lien avec le groupe de travail d'EQUO va mettre à disposition des pharmaciens une procédure type de gestion des retraits de lots des médicaments à usage humain.
 - Le cahier des charges de l'éco-organisme en charge des DASRI-PAT va être revu courant 2016. La possibilité de l'étendre aux DASRI des usagers de drogues a été évoquée.
 - L'impact de la réforme des territoires et de la loi électorale sur la parité sur l'Ordre des pharmaciens est en cours d'étude
 - Réforme des Ordres par ordonnance (Projet de loi de santé)
 - Les travaux préliminaires menés par l'Ordre des pharmaciens concernant une proposition de réforme du code de déontologie ont débuté. Le Conseil Central A mène en parallèle une réflexion sur la communication et la publicité en officine. Les pharmaciens seront invités à se prononcer sur l'ensemble de ces sujets. Hélène van den Brink et Valérie Siranyan sont particulièrement impliquées dans ces travaux.
 - Les « erreurs médicamenteuses » devaient faire l'objet d'une conférence lors de la dernière journée de l'Ordre qui a dû être annulée suite aux attentats de Paris. Ce sujet devrait faire l'objet d'une réflexion au sein du collège.
 - Télémédecine et objets connectés : Projection d'un film d'animation élaboré [CHAM](#) (Convention on Health Analysis and Management) concernant les risques que pourrait engendrer la collecte des données de santé aux travers ces objets : <https://www.youtube.com/watch?v=N55kqh9W1jI>

2. Approbation du CR du 22 octobre 2015 :

CR approuvé en l'état.

3. Prix de thèse 2016 du Collège (Francis COMBY) :

Les thèses doivent avoir été soutenues en cours d'année 2014. Elles devront être adressées au Collège d'ici le 18 décembre 2015.

Cette année, leur sujet doit être relatif à l'exercice officinal et en lien avéré avec le stage de pratique professionnelle.

Le courrier a été adressé aux Doyens des facultés (1^{er} décembre 2015). Les Présidents d'associations de MDS ont également été informés.

4. Tableaux de bord :

Une réunion s'est tenue le 1^{er} décembre 2015 afin de consolider les tableaux de bord élaborés par la CPNES en présence du Pr BELON, de P WIERRE et du groupe de travail du Collège en charge de ce dossier.

La quasi-totalité des suggestions du GT du Collège ont été acceptées.

Ces tableaux vont ensuite être transmis au Ministère de l'enseignement supérieur par le Pr BELON. Leur mise en œuvre nationale est prévue à la prochaine rentrée universitaire. La question de leur opposabilité et de leur utilisation dans toutes les facultés reste posée.

5. Point « Guide de stage de pratique professionnelle » 2016 :

Xavier DESMAS rappelle le contexte de la refonte de forme et de fond du guide.

Il présente les supports élaborés : plaquette d'information et clé USB.

Guide du stage de pratique professionnelle au format numérique
Retrouvez sur clé USB, le guide au format numérique

GUIDE DU STAGE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN OFFICINE

TABLE DES MATIÈRES

- Pratique
 - Les objectifs du stage de pratique professionnelle en officine
 - Déontologie des Pharmaciens et activités officinales
 - La responsabilité professionnelle des pharmaciens
- La pharmacologie
 - Du médicament à son médicament : l'élaboration et l'application à l'officine
 - Généralités sur l'accession officinale
 - Qualité à l'officine
 - Contrôle de dispensation
 - Dispensation des médicaments - annexes et textes réglementaires
 - Information, éducation pour la santé et éducation thérapeutique
 - Rôle du pharmacien dans la lutte contre la toxicomanie
 - Lutte antidrogue
 - Les préparations à l'officine
 - Homéopathie
 - Phytothérapie et aromathérapie
 - Nutrition et diététique - les aliments destinés à une alimentation particulière
 - Les dispositifs médicaux
 - La pharmacovigilance
 - Documentation à l'officine : OMS « Applications Santé »
 - Les bases pharmacoéconomiques
 - La gestion de l'officine
 - Les activités à l'officine
 - La protection sociale du pharmacien
- Le remplissage du pharmacien
 - Liste de substances offertes et produits génériques, produits médicaments, plantes médicinales, dispositifs médicaux, valeurs biologiques à connaître et à reconnaître
 - Examens de validation de stage
 - Tableaux de bord à l'étape de 3^{ème} année
 - Textes en vigueur relatifs au stage

Table des matières
Sommaire de l'Officine

Guide numérique
Retrouvez sur clé USB, le guide de stage au format numérique

Découvrez le site du Collège des Pharmaciens Conseillers et Maîtres de Stage

Nouveau !
Pour les étudiants de 3^{ème} année, mais aussi pour les maîtres de stage et toute l'équipe officinale, la formation en ligne sur la chaîne du froid est disponible ici en accès libre

www.cpcms.fr

Il remercie Odile CHAMBIN et Sandrine ROUSSELOT pour le travail effectué. Les membres du collège sont satisfaits de ces supports. Ils seront réceptionnés dans les facultés en janvier 2016 : 1 exemplaire pour le stagiaire et 1 exemplaire pour le maître de stage.

6. Diaporama présenté au CCA de décembre 2015 :

Un diaporama initialement destiné à présenter un bilan des activités du Collège au CCA, est projeté aux membres du Collège. Il va leur être adressé et pourra être utilisé par les associations régionales afin de promouvoir nos actions et l'évolution du guide.

7. Fiche informative (Dominique LEVU)

Les travaux sur cette fiche ont débuté en avril 2014. Elle a été amendée et expérimentée. Il est temps maintenant de la finaliser.

Dominique LEVU s'est renseigné auprès de la CNIL pour savoir si nous devons disposer d'une autorisation spécifique pour la mise en ligne de cette fiche. La réponse est non. Il va demander une confirmation écrite.

Concernant la cartographie des MDS associée à cette fiche, le Collège avait initialement envisagé d'utiliser celle de la section A. Finalement, ce projet a été abandonné car techniquement complexe.

Les membres du Collège souhaitent que soit ajouté sur cette fiche les dates figurant sur l'arrêté d'agrément du MDS. Cette information sera obligatoire. La date de création et de mise à jour de la fiche devront également y figurer.

Afin d'assurer une mise à jour régulière des fiches, un mailing annuel sera fait auprès des MDS ayant complété leur fiche.

Afin d'assurer la promotion de cette fiche, un courrier va être adressé aux présidents d'associations de MDS, responsables des stages officinaux et membres du Collège. L'objectif est que nous disposions de fiches déjà constituées avant de communiquer auprès des étudiants.

La communication auprès des étudiants sera faite via l'ANEPF.

8. Refonte du code de déontologie et maîtres de stage

Dans le cadre des réflexions menées par le CNOP sur le code de déontologie, le Collège est invité à donner un avis sur les articles concernant les maîtres de stage.

Hélène van den Brink dirige l'un des groupes de travail du CNOP. Elle présente un diaporama rappelant les principes de constitution d'un code de déontologie.

Suite à cette présentation, une discussion a été engagée et le collège a proposé les modifications suivantes :

Propositions du Collège :

Sous-section 5 : Relations entre maîtres de stage ou tuteurs et stagiaires.

Article R4235-41

Les pharmaciens concernés ont le devoir de se préparer à leur fonction de maître de stage ou de tuteur en perfectionnant leurs connaissances et en se dotant des moyens adéquats. ~~Nul pharmacien ne peut prétendre former un stagiaire s'il n'est pas en mesure d'assurer lui-même ou par délégation cette formation.~~

Article R4235-42

Nul pharmacien ne peut prétendre former un stagiaire s'il n'est pas en mesure d'assurer lui-même ou par délégation cette formation.

Le pharmacien maître de stage ou **tuteur** s'engage à dispenser au stagiaire une formation pratique en l'associant à l'ensemble des activités ~~qu'il exerce~~ **professionnelles**.
Il doit s'efforcer de lui montrer l'exemple des qualités professionnelles et du respect de la déontologie.

Article R4235-43

Les maîtres de stage **ou tuteurs** rappellent à leurs stagiaires les obligations auxquelles ils sont tenus, notamment le respect du secret professionnel pour les faits connus durant les stages.

Article R4235-44

Le maître de stage **ou le tuteur** a autorité sur son stagiaire. Les différends entre maîtres de stage **ou tuteur** et stagiaires sont portés à la connaissance du président du conseil de l'ordre compétent, exception faite de ceux relatifs à l'enseignement universitaire.

~~**Article R4235-45**~~

~~Les dispositions de l'article R. 4235-37 sont applicables aux anciens stagiaires devenus pharmaciens.~~

Article R4235-37

Un pharmacien qui, soit pendant, soit après ses études, a remplacé, assisté ou secondé un de ses confrères durant une période d'au moins six mois consécutifs ne peut, à l'issue de cette période et pendant deux ans, entreprendre l'exploitation d'une officine ou d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale où sa présence permette de concurrencer directement le confrère remplacé, assisté ou secondé, sauf accord exprès de ce dernier.
Ces dispositions s'appliquent aux anciens stagiaires devenus pharmaciens.

9. Point sur les statuts (Dominique LEVU)

Statuts des associations régionales de MDS :

Une collecte des statuts d'associations régionales a été faite (ceux qui le veulent peuvent encore les adresser au Collège)

Une proposition de statuts-type sera faite d'ici mai 2016 (avant la réunion des présidents d'associations de MDS)

Statuts du Collège :

Ils doivent être revus avant le changement de bureau, à savoir, juin 2016.

10. Questions diverses :

- Document d'aide à la formation sur la chaîne du froid : Un tutoriel a été mis en ligne sur le site du Collège.

- Le Journée avec les présidents des associations de maîtres de stage est fixée au **jeudi 19 mai 2016**.

Prochaines réunions du Collège :

Jeudi 21 janvier 2016

Jeudi 24 mars 2016

Jeudi 9 juin 2016 (Assemblée Générale)

Fin de réunion à 16H